



MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DE BÉDOIN

BAIL PROFESSIONNEL - AVENANT 02

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La **Mairie de Bédoin**, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de BÉDOIN (84410) 301 avenue Barral des Baux, identifiée au SIREN sous le numéro 218400174.

Représentée par : M. Alain CONSTANT Maire, autorisé à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2019 dont une copie est jointe aux présentes.

Ci-après dénommée Monsieur Alain CONSTANT Maire

ET

Mesdames et Messieurs les infirmières et infirmiers: Jordan AUFFRET, Pascale BEGNIS, Romain BRIFFA, Joannès DRELON, Lassini WELASING et Delphine BARRAQUIER

Exerçant la profession d'infirmières et infirmiers,

Ci-après dénommés Le Preneur déclare :

- qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure, notamment relative à la protection des majeurs, susceptibles de restreindre sa capacité civile;
- qu'ils ne sont pas en état de cessation de paiements et qu'ils ne font pas l'objet et n'ont jamais fait l'objet d'une procédure collective : faillite personnelle, sauvegarde d'entreprise, liquidation des biens, règlement judiciaire, redressement judiciaire, etc.

Le Bailleur, d'une part, loue par ces présentes, à titre de BAIL À USAGE PROFESSIONNEL au Preneur qui accepte, les locaux professionnels dont la désignation suit.

Par suite, le contrat se trouve régi :

- Par l'article 57 A inséré dans la loi numéro 86-1290 du 23 décembre 1986 par l'article 36 de la loi numéro 89-462 du 6 Juillet 1989 quant à sa durée, son renouvellement et ses modalités de résiliation;
- Par les articles 1714 à 1762 du Code Civil et par les présentes dispositions contractuelles ;
- Par le bail professionnel en date du 18/02/2020 ;
- Par l'avenant n°1 au bail professionnel en date du 02/12/2021.



I – OBJET DE L'AVENANT

Vu les courriers adressés par Mesdames Mélanie SAUTRET et Delphine BARRAQUIER, infirmières libérales, Considérant le départ de Madame Mélanie SAUTRET, titulaire initiale du bail signé le 18 février 2020,

Le présent avenant a pour objet de modifier de manière nominative les preneurs :

Mme Mélanie SAUTRET est remplacée par **Mme Delphine BARRAQUIER**, SIRET en cours, exerçant la profession d'infirmière libérale.

En application de l'article 16, il est rappelé qu'il y a **solidarité et indivisibilité** entre les parties désignées sous le vocable « le Preneur ».

Aussi le présent avenant vaut acte de cession.

2 – DATE D'EFFET

Conformément à la demande de Mesdames SAUTRET ET BARRAQUIER, l'avenant 02 prend effet au 29 mai 2023.

3 – GENERALITES

Le reste du bail professionnel en date 18/02/2020 demeure inchangé.

Fait à Bédoin

Le

Et après lecture faite, les parties ont signé le présent acte en deux originaux remis à chacune des parties qui le reconnaît.

Le Bailleur ou son mandataire

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Le Preneur